

ine.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN D'AFFECTATION CANTONALE
COMMUNE DE ROCHEFORT

ZONE DE PROTECTION CANTONALE (ZP1)
LES GRATTES

Echelle: 1 : 2'000 Mise en page : SFFN/ST, octobre 2017

<p>Auteur du plan/règlement: Service de l'aménagement du territoire Le/La chef/fe de service</p> <p><i>[Signature]</i> Neuchâtel, le 20 OCT. 2017</p>	<p>Signature Le/La conseiller/ère d'Etat, chef/fe du Département du développement territorial et de l'environnement</p> <p><i>[Signature]</i> Neuchâtel, le 30 OCT. 2017</p>
<p>Mise à l'enquête publique du 1.10.2017 au 1.12.2017 Le/La conseiller/ère d'Etat, chef/fe du Département du développement territorial et de l'environnement</p> <p><i>[Signature]</i> Neuchâtel, le 1.12.2017</p>	<p>Adoption par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e Le/La chancelier/ère</p> <p><i>[Signature]</i> Neuchâtel, le 15 JAN. 2020</p>
<p>Sanction par arrêté de ce jour Au nom du Conseil d'Etat Le/La président/e</p> <p><i>[Signature]</i> Neuchâtel, le 15 JAN. 2020 Le/La chancelier/ère</p>	



LÉGENDE

Contenu contraignant

- Périmètre du plan d'affectation cantonale
- ZP1-A Les Grattes de Vent
- ZP1-B Bas des Châbles

Contenu informatif

Toute la zone de protection cantonale est située dans :

- la zone de crêtes et de forêts au sens du décret du 14 février 1966 sur la protection des sites naturels du canton
- la zone de protection des captages (S2)

Contenu indicatif

- Objet 2839 inscrit à l'inventaire sur les prairies sèches (OPPPS)
- Objet 2839* en cours d'ajout à l'inventaire sur les prairies sèches (OPPPS)
- Aire forestière
- Eboulis
- Rocher
- Rucher
- Layon
- Passage pédestre
- Ligne électrique

Type de contenu :

- Contenu contraignant: défini par le plan d'affectation cantonale et opposable aux propriétaires dans le cadre du PAC
- Contenu informatif: défini par une autre procédure et opposable aux propriétaires dans le cadre de la procédure en question
- Contenu indicatif: sans force obligatoire et non imposable aux propriétaires

PLAN DE SITUATION